



**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec

Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et  
de regazéification à Bécancour

6211-19-025



# Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour

## Position de la FCCQ

Présentée au Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement

8 juillet 2016

## Table des matières

1. Préambule.....	4
2. Rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable .....	5
3. Enjeux contextuels et économiques liés au développement de ce projet.....	6
4. Acceptabilité sociale et accueil favorable du milieu local .....	9
5. Efforts environnementaux et minimisation des impacts du projet.....	11
Conclusion .....	12

## Abréviations

BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
FCCQ	Fédération des chambres de commerce du Québec ou la Fédération
GES	Gaz à effet de serre
GMSE	Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C.
GNL	Gaz naturel liquéfié
ha	Hectare
HQD	Hydro-Québec Distribution
HQP	Hydro-Québec Production
kW	Kilowatt
MDDELCC	Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MW	Mégawatt
NPCC	Northeast Power Coordinating Council
TWh	Térawattheure

## 1. Préambule

---

Fondée en 1909, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, grâce à son vaste réseau de près de 140 chambres de commerce et de 1 100 entreprises, la FCCQ représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

La FCCQ s'emploie à promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité, afin de contribuer à la richesse collective du Québec, en coordonnant l'apport du travail de tous ses membres. La force de la FCCQ vient de l'engagement de ses membres, qui adhèrent sur une base purement volontaire et non obligatoire, ainsi que de la mobilisation des chambres de commerce en vue de défendre les intérêts du milieu des affaires. Elle fait appel à ses membres pour enrichir ses prises de position, qu'elle clame ensuite, en leur nom, auprès des décideurs économiques et politiques qui ont le pouvoir de mettre le Québec sur la voie de la réussite. L'inverse est aussi vrai, alors que les membres s'inspirent de la position de la FCCQ pour alimenter le débat au sein de leur région ou de leur secteur d'activité.

Le 19 mai 2016, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) annonçait qu'il confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de préparer, aux fins de consultation par le public, le dossier du projet de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié (GNL) du promoteur Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C. (ci-après GMSE).

Afin de contribuer au bon déroulement des travaux du BAPE, la FCCQ a parcouru les différents documents déposés par GMSE et par les «personnes-ressources». La FCCQ se base donc sur ces informations disponibles et présente son mémoire qui porte sur les éléments suivants :

- Le rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable;
- Les enjeux contextuels et économiques liés au développement de ce projet;
- L'acceptabilité sociale et l'accueil favorable du milieu local;
- Les efforts environnementaux et la minimisation des impacts du projet.

Concernant les enjeux énergétiques, la FCCQ est intervenue dernièrement au cours des consultations menées sur la politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec, sur les évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures et Anticosti ainsi que sur le projet d'une installation de liquéfaction de gaz naturel sur le territoire de la ville de Bécancour du promoteur Stolt LNGaz. La FCCQ a également été consultée dans le cadre des travaux sur la modernisation de la Loi québécoise sur l'environnement. Elle est donc en mesure de bien comprendre les différents enjeux relatifs à ce projet, particulièrement au niveau économique.

## 2. Rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable

Pour enrichir la pertinence de ses prises de position publiques, la FCCQ a créé 21 comités multisectoriels formés de représentants d'entreprises et de chambres de commerce portant notamment sur le développement durable et sur l'énergie. Le principal objectif de ces comités est d'appuyer la FCCQ dans ses prises de position en faveur du développement économique durable au Québec, selon un modèle qui favorise la croissance économique dans le respect de l'environnement et des personnes. Le comité Énergie regroupe la plupart des joueurs importants de l'industrie énergétique et s'assure que les positions défendues par la FCCQ, dans ce domaine, sont pertinentes et qu'elles reflètent bien les consensus de l'industrie.

Le volet économique se trouve dans la définition de la mission du BAPE, qui consiste à éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. La FCCQ espère donc que la sphère économique sera traitée équitablement dans le présent dossier et que les conclusions de la Régie de l'énergie, un organisme gouvernemental de premier plan, seront également prises en compte dans le cadre du présent dossier.

La FCCQ est d'avis que dans le cas qui est ici étudié, l'utilisation pour la pointe électrique hivernale d'une centrale existante de production d'électricité qui serait alimentée au GNL, est une solution plus économique et bien moins polluante qu'un parc moyen de centrales américaines qui pourraient hypothétiquement remplir la même fonction ou encore d'une nouvelle installation à un coût possiblement plus élevé. Pour la FCCQ, ce projet en est un qui s'inscrit dans une perspective de développement durable, car il minimise l'impact environnemental sur le milieu physique, n'a qu'un impact très faible sur la population et garde les coûts au minimum en entreposant en période hors pointe pour alimenter en période de pointe.

L'approche innovante utilisée par GMSE cadre tout à fait avec la vision de la FCCQ en matière de développement durable. La FCCQ considère que l'électricité constitue un avantage concurrentiel que le Québec a tout intérêt à utiliser stratégiquement dont la livraison doit être garantie, peu importe la saison. Toutefois, il nous faut une diversité d'approvisionnement et la FCCQ milite pour le développement et l'utilisation efficiente des différentes sources d'énergie, souvent complémentaires, que ce soit le pétrole, le gaz naturel, l'éolien, l'énergie solaire, la biomasse agricole et forestière, etc. Avec un portefeuille énergétique pluriel, la FCCQ favorise l'utilisation de la bonne forme d'énergie à la bonne place. La tarification doit être efficiente et permettre la création de richesse.

La FCCQ comprend les défis de ce projet et entend se prononcer sur les trois volets liés au développement durable de celui-ci, en particulier sur le volet économique. La FCCQ demande donc respectueusement au BAPE de considérer les éléments de son mémoire qui seront présentés ci-après.

### 3. Enjeux contextuels et économiques liés au développement de ce projet

---

Lors des rencontres avec les parties prenantes et les séances d'information avec la population, les préoccupations et les commentaires concernaient surtout la justification du projet, les raisons de l'utilisation de la centrale de production et de l'utilisation du gaz naturel comme source d'énergie, ainsi que les besoins en électricité d'Hydro-Québec Distribution (HQD) et des coûts de ces approvisionnements additionnels. Il est donc important de rappeler le contexte énergétique québécois et nord-américain des quinze dernières années ainsi que le contexte actuel dans lequel le présent projet se situe avant de se pencher sur les retombées économiques.

#### 3.1 Contexte énergétique québécois et nord-américain des quinze dernières années

En 2002, la Régie de l'énergie, dans sa décision D-2002-17 portant sur le plan d'approvisionnement 2002-2011 de HQD, constatait que HQD allait manquer d'électricité et approuvait le lancement d'un premier appel d'offres ouvert à toutes les formes d'énergie pour des approvisionnements en électricité de long terme de 1 200 mégawatts (MW). À cette époque, la demande annuelle croissait de façon constante et les sources de production d'électricité à la disposition d'Hydro-Québec avaient déjà été dédiées en majorité à l'approvisionnement patrimonial de 165 térawattheures (TWh).

Parmi les trois contrats retenus lors de ce premier appel d'offres d'HQD, un concernait la construction et l'exploitation de la centrale de TransCanada Energy à Bécancour fonctionnant au gaz naturel. L'entente entre HQD et TransCanada Energy fût approuvée par la Régie en 2003. Toutefois, le secteur manufacturier, le secteur industriel et le secteur des pâtes et papiers ont connu des difficultés importantes, entraînant plusieurs fermetures et laissant HQD avec des surplus d'énergie non prévus. Parallèlement, la signature de contrats d'électricité issus de blocs d'énergie déterminés par le gouvernement est venue augmenter l'énergie disponible pour le marché québécois. La centrale de Bécancour n'a donc fonctionné qu'en 2006 et 2007, HQD devant se résigner à payer les pénalités prévues au contrat d'approvisionnement liées à la suspension des livraisons. La Régie de l'énergie a cependant reconnu qu'il s'agissait d'une solution avantageuse pour les clients d'Hydro-Québec.

En plus de ces éléments, une nouvelle offre énergétique a complètement bouleversé le paysage nord-américain, en faisant baisser le coût de la molécule du gaz naturel de près de 80 % depuis son plafond de 2005<sup>1</sup>. Ainsi, les États-Unis ont produit d'énormes quantités d'électricité à partir de centrales alimentées au gaz naturel. Pour ajouter à cela, la crise financière de 2008 a plongé l'Amérique du Nord en récession, ce qui a aussi limité la demande d'électricité.

Toutefois, si Hydro-Québec dispose de quantités importantes d'électricité pour répondre aux besoins en énergie du Québec, les besoins en puissance du Québec lors des pointes hivernales augmenteront significativement au cours des prochaines années, avec une hausse prévue de 2 400 MW sur un horizon de 8 ans, soit une augmentation de 6,3 % par rapport aux besoins actuels.

---

<sup>1</sup> <http://www.tradingeconomics.com/commodity/natural-gas>

Également, les disponibilités de capacité de transport de gaz naturel en provenance de l'Ouest canadien sont actuellement infimes et des réservations de capacité à l'année sont privilégiées, contrairement au besoin actuel du présent projet. Finalement, Hydro-Québec a des obligations à remplir en matière de fiabilité envers le Northeast Power Coordinating Council (NPCC), faute de quoi Hydro-Québec ne peut pleinement participer au marché du nord-est américain.

La combinaison de ces facteurs fait en sorte que nous nous trouvons dans une situation où la nécessité de puissance électrique est très couteuse pour les consommateurs québécois. La FCCQ croit qu'il faut se tourner vers l'avenir et examiner les solutions les plus durables et complémentaires pour répondre aux nouveaux besoins, à l'intérieur des champs de compétence de chacun des acteurs concernés.

### 3.2 Contexte dans lequel le présent projet se situe

Pour ses besoins de puissance, HQD dispose de peu de marge de manœuvre. En effet, HQD doit être en mesure de répondre aux besoins instantanés de sa clientèle par période de grand froid. La Régie a reconnu cet état de fait et a approuvé en 2014 l'acquisition d'un bloc de puissance de 500 MW débutant à l'hiver 2018-2019. Hydro-Québec Production (HQP) a remporté les trois contrats à des prix variant entre 60 \$/kilowatt-an (\$/kW-an) et 127 \$/kW-an, pour un prix moyen de 106 \$/kW-an. Malgré l'appel d'offres et les autres moyens mis en œuvre pour faire face à la pointe comme les importations et la gestion de la demande, HQD a indiqué à la Régie qu'une source supplémentaire en puissance est nécessaire afin d'équilibrer son plan d'approvisionnement.

En 2010 ainsi qu'en 2014, la Régie a invité HQD à trouver des alternatives à la suspension annuelle des livraisons d'électricité de la centrale de TransCanada Energy, dont l'utilisation de la centrale lors des périodes de pointe hivernale. HQD a donc travaillé sur cette demande de la Régie.

Au niveau de la compétitivité du prix soumis par GMSE à HQD, une étude de balisage commandée par HQD à Merrimack Energy montre que le coût d'approvisionnement en pointe pour une centrale au gaz naturel se situerait entre 114 \$/kW-an et 149 \$/kW-an<sup>2</sup>.

Certains intervenants ont aussi questionné le fait que HQD pourrait plutôt transiger sur les marchés de court terme aux États-Unis compte tenu de la faiblesse du prix du gaz naturel. Toutefois, la Régie a considéré que HQD «... doit répondre à une croissance soutenue des besoins à la pointe en hiver au cours des prochaines années et qu'il ne peut combler les besoins en puissance additionnelle requise uniquement par des achats de puissance sur les marchés de court terme. Ces achats sont plutôt complémentaires à des approvisionnements de long terme, afin de pallier les variations imprévues et les aléas à court terme de la demande.<sup>3</sup>»

Ainsi, le coût prévu dans le cadre de ce projet est très compétitif à 55\$/kW-an et nettement à l'avantage des consommateurs d'électricité en comparaison du coût moyen du bloc de puissance de 500 MW offert par HQP, du balisage effectué et de l'incertitude liée aux marchés de court terme.

<sup>2</sup> Dossier R-3925-2015, pièce B-0038 déposée par HQD à la Régie, p. 8.

<sup>3</sup> Décision D-2015-179 de la Régie, p.53.

### 3.3 Retombées du présent projet

La région de Bécancour a été durement touchée au cours des dernières années, au plan économique, avec les fermetures de l'usine Norsk Hydro et, plus récemment, de Gentilly-2. L'implantation d'une importante usine d'engrais avait été annoncée en 2012, mais, en décembre 2014, le projet a été repoussé à 2018. Pour le projet discuté, l'investissement total prévu d'environ 75 M\$ sera donc plus que bienvenu.

La FCCQ aurait toutefois aimé avoir accès aux retombées économiques détaillées au niveau local, régional et du Québec. Les retombées fiscales des gouvernements du Québec et d'Ottawa sont aussi des données intéressantes à obtenir et mettent en perspective que les gouvernements profitent aussi de retombées dans le cadre de projets entièrement privés. Nous comprenons qu'elles demeurent à être documentées.

Selon le promoteur, entre 30 % et 50 % du montant de 75 M\$ sera dépensé au Québec et dans la région de Bécancour. Pour la FCCQ, le promoteur doit continuer de démontrer son intérêt à faire affaire avec des fournisseurs locaux, puisqu'il peut compter plus rapidement sur l'obtention d'une pièce, d'un équipement ou d'un service, économisant ainsi du temps sur le calendrier de réalisation. Pour la FCCQ, cette façon de faire est importante. Elle demeure toutefois consciente que certaines activités nécessitent des employés plus spécialisés.

Au plus fort de la phase de construction, plus d'une centaine de travailleurs seront à pied-d'œuvre. La FCCQ tient à souligner l'initiative de GMSE qui a donné accès à son site Internet afin que les entrepreneurs locaux et régionaux puissent s'inscrire afin d'être mis au courant des opportunités liées au projet. Durant la phase d'exploitation, une dizaine d'emplois seront créés sur le site de stockage ainsi que quatre à six autres emplois à la centrale de TransCanada Energy.

Un autre aspect intéressant avec ce projet est la possibilité de répliquer le modèle de stockage de GNL et d'unité de regazéification pour d'autres industries. Cela permettrait aux entreprises locales et régionales de Bécancour qui auront acquis une nouvelle expertise grâce au projet d'être favorisées pour de subséquents appels d'offres liés à ce modèle innovant permettant d'entreposer le GNL en période hors pointe pour alimenter en période de pointe.

Le projet permettra une sécurité énergétique accrue en stabilisant le réseau électrique en hiver à un coût avantageux, tout en valorisant une centrale existante. Finalement, cette solution permet de moins congestionner les réseaux de gaz naturel et de conserver une flexibilité qui pourrait être nécessaire dans le futur.

La FCCQ tient donc à souligner les retombées du projet, pour une région durement éprouvée depuis quelques années, de même que les retombées économiques globales que ce projet pourrait générer dans plusieurs régions du Québec à la suite d'investissements additionnels, si ce nouveau modèle d'affaires venait à être répliqué pour d'autres industries.

## 4. Acceptabilité sociale et accueil favorable du milieu local

---

Dans tout projet, l'acceptabilité sociale est importante. GMSE a donc rencontré 22 parties prenantes intéressées par le projet, notamment : les élus, les représentants de différents ministères, les organismes environnementaux et socio-économiques, les industries voisines, les organisations agricoles et les Abénakis de Wôlinak. De plus, deux séances d'information et de consultation publique ont eu lieu afin de permettre à la population en général de s'enquérir du projet. Cette préoccupation de bien renseigner et écouter le milieu d'accueil d'un projet est une bonne pratique selon la FCCQ car elle est névralgique et permet de tisser un lien entre le promoteur et le milieu local. GMSE n'a pas escamoté cette importante étape et la FCCQ ne peut que l'en féliciter.

Pour ce qui est des répercussions possibles sur la population, l'étude d'impact a démontré que l'impact sur le réseau routier est qualifié de très faible à faible. Il sera davantage sollicité durant la phase de construction avec 10 à 15 camions lourds par jour qui circuleront sur les routes locales entre 7h et 19h. Une exception surviendra avec la période de coulage de béton du réservoir de GNL où un camion à l'heure circulera 24 heures par jour durant une semaine. Durant la phase d'exploitation, cinq camions par jour en moyenne devraient circuler entre le lieu de production du GNL à Montréal-Est et Bécancour. Pour les autres impacts sur la population, le niveau de bruit, l'environnement visuel et le milieu de vie sont affectés de façon très faible ou encore faiblement selon l'étude d'impact et respectent les normes en vigueur, d'autant plus que le projet est situé dans un parc industriel.

En ce qui a trait aux risques technologiques, le réservoir de GNL sera conçu avec une technologie n'ayant jamais subi de défaillance, soit du type dit « à intégrité totale » en béton armé ne permettant aucune fuite externe grâce à ses doubles parois. De plus, les zones d'exclusion respectent les exigences du code CSA Z276 – 2015<sup>4</sup>. Finalement, en cas de problèmes, il n'y a aucune possibilité d'effets dominos sur les entreprises ou la population à proximité du site. Le choix du site en zone industrielle permet donc de minimiser les impacts et les risques pour la population, ce qui devrait favoriser l'acceptabilité sociale du projet selon la FCCQ.

Également, un programme de surveillance et de suivi sera mis en place durant la phase de construction et la phase d'exploitation. Ainsi, tout sera fait afin que les normes les plus élevées en matière de sécurité et de fiabilité soient respectées et que les mesures de protection soient implantées correctement et dans le respect des lois et des règlements pour toutes les phases du projet.

Finalement, si le projet va de l'avant, le promoteur s'est engagé à approfondir les relations de collaboration qu'il a établies dans la communauté de Bécancour, notamment en soutenant des projets et des initiatives qui contribueraient à améliorer la qualité de vie de la communauté dans plusieurs secteurs. La FCCQ croit que GMSE a démontré hors de tout doute par ses nombreuses actions et ses

---

<sup>4</sup>Cette norme établit les exigences essentielles et les normes minimales relatives à la conception, à la mise en place et à l'exploitation en toute sécurité des installations de GNL. Elle s'applique à la conception, la localisation, la construction, l'exploitation ainsi que l'entretien des installations qui servent à la liquéfaction du gaz naturel, à sa regazéification ainsi qu'à son transport. Elle propose des exigences sur la formation du personnel.

échanges avec les parties prenantes, sa proactivité ainsi que son désir à bien s'intégrer dans son milieu d'accueil et à développer des relations durables avec les communautés concernées.

## 5. Efforts environnementaux et minimisation des impacts du projet

---

Le projet aura très peu d'impact au niveau environnemental. Comme l'étude d'impact le démontre, les concentrations d'émissions relatives à la qualité de l'air seront en-deçà des normes en vigueur et les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) seront d'environ 1 000 tonnes équivalent de CO<sub>2</sub>, soit 15 fois sous le seuil de déclaration obligatoire au Québec.

En ce qui concerne les eaux usées générées au site, elles seront neutralisées avant leur rejet et les eaux sanitaires seront envoyées vers le réseau d'égout. Pour ce qui est des eaux de surface et des eaux souterraines, elles ne seront pas touchées par le projet, à moins de déversements accidentels provenant des huiles hydrauliques et du carburant des véhicules ou encore que les eaux de ruissellement des aires de procédé ne puissent être drainées correctement vers un séparateur d'huiles et graisses de manière à limiter les concentrations. Dans tous les cas, des mesures de prévention ont été prises en compte dans l'élaboration du projet et seront mises en œuvre pour limiter leur possibilité d'occurrence.

En matière de flore et de faune, les impacts ont été qualifiés de moyens pour la végétation étant donné la perte du couvert végétal sur une superficie de 1,6 hectare (ha) incluant 0,18 ha de milieu humide d'origine humaine au cours de la construction, milieu humide qui fera toutefois l'objet d'une compensation. Quant à elle, la faune terrestre sera très faiblement touchée par un dérangement venant du bruit et de l'éclairage durant la phase de construction. Lors de la phase d'exploitation, ces impacts seront très faibles, voire nuls.

Au niveau du transport routier du GNL, depuis 2010, soit l'année où le transport routier de GNL a débuté, plus de 4 000 transports ont été effectués sans aucun accident. GMSE n'en est donc pas à ses premières armes et a développé une expertise en matière de sécurité et possède aussi un plan de mesures d'urgence approuvé par Transports Canada. Le GNL n'est pas un contaminant pour le sol ou pour l'eau et donc s'il advenait un accident durant son transport, les conséquences seraient infimes sur l'environnement.

GMSE s'est engagé à effectuer une surveillance environnementale étroite des travaux, et la Fédération constate que les nombreux éléments de suivi prévus et le programme de gestion environnemental de la construction qui sera élaboré et soumis pour approbation au MDDELCC sont rassurants. Le promoteur s'engage aussi à tenir en compte les seize principes de la Loi sur le développement durable au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet, ce qui est tout en son honneur étant donné que le projet de loi sur la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement n'est pas encore adopté en regard de la future obligation de tenir compte de ces principes. La FCCQ constate que GMSE a fait beaucoup d'efforts pour gérer les risques ainsi que les mesures d'atténuation, afin de démontrer aux citoyens et aux élus que ce projet sera acceptable au plan environnemental.

## Conclusion

---

Les bouleversements qu'ont connus le Québec et l'Amérique du Nord aux plans énergétique et économique font en sorte que nous nous trouvons dans la situation actuelle et que nous ne pouvons rien changer au passé. La FCCQ croit qu'il faut plutôt se tourner vers l'avenir et examiner les solutions les plus durables aux nouveaux besoins à l'intérieur des champs de compétence de chacun des acteurs concernés.

Le coût prévu dans le cadre de ce projet est très compétitif à 55 \$/kW-an et est nettement à l'avantage des consommateurs d'électricité en comparaison du coût moyen du bloc de puissance de 500 MW offert par HQP, du balisage effectué et de l'incertitude liée aux marchés de court terme.

En ce qui concerne les retombées du projet, la région de Bécancour qui a été durement touchée au plan économique cours des dernières années accueillera positivement les investissements liés au projet. Pour la FCCQ, il est important que le promoteur fasse des retombées locales et régionales sa priorité. Selon ce dernier, entre 30 % et 50 % du montant de 75 M\$ sera dépensé au Québec et dans la région de Bécancour.

Une autre retombée intéressante du projet est la possibilité de répliquer le modèle de stockage de GNL et d'unité de regazéification pour d'autres industries. Cela permettrait aux entreprises locales et régionales de Bécancour qui auront acquis une nouvelle expertise grâce au projet d'être favorisées pour de subséquents appels d'offres liés à ce modèle innovant permettant d'entreposer le GNL en période hors pointe pour alimenter en période de pointe.

Le projet permettra aussi une sécurité énergétique accrue en stabilisant le réseau électrique en hiver à un coût avantageux, tout en valorisant une centrale existante. Finalement, cette solution permet de moins congestionner les réseaux de transport de gaz naturel déjà sous pression et de conserver une flexibilité qui pourrait être nécessaire dans le futur.

En ce qui a trait à l'acceptabilité sociale, GMSE a bien consulté et informé le milieu local et les diverses parties prenantes. L'étude d'impact a qualifié de très faible à faible les impacts sur la population, soit : le niveau de bruit, l'environnement visuel et le milieu de vie. Toutes les normes en vigueur seront respectées. Seul le réseau routier sera un peu plus sollicité durant une période de sept jours pour la période de coulage de béton du réservoir de GNL. En cas de problèmes, il n'y a aucune possibilité d'effets dominos sur les entreprises ou la population à proximité du site. Également, un programme de surveillance et de suivi sera mis en place durant la phase de construction et la phase d'exploitation. Le choix du site en zone industrielle permet donc de minimiser les impacts et les risques pour la population, ce qui devrait favoriser une meilleure acceptabilité sociale du projet selon la FCCQ.

Pour ce qui est de l'environnement, le projet aura très peu d'impact à cet égard. Comme l'étude d'impact le démontre, les concentrations d'émissions relatives à la qualité de l'air seront en-deçà des normes en vigueur. De plus, la flore et la faune seront très peu touchées, outre la perte d'une petite superficie de couvert végétal au cours de la construction de 1,6 ha incluant 0,18 ha de milieu humide d'origine humaine, milieu humide qui fera toutefois l'objet d'une compensation. Au niveau du transport routier du GNL, plus de 4 000 transports ont été effectués sans aucun accident depuis 2010. De plus, le GNL n'est pas un contaminant pour le sol ou pour l'eau et donc s'il advenait un accident durant son transport, les conséquences seraient infimes sur l'environnement.

La FCCQ croit que GMSE fait vraiment du développement durable une priorité dans le cadre de ce projet. Elle invite donc le BAPE à :

- **recommander au gouvernement d'aller de l'avant avec le projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour.**